

Extrait:

« Bulletins de la Société de statistique du département des Deux-Sèvres 1887 »

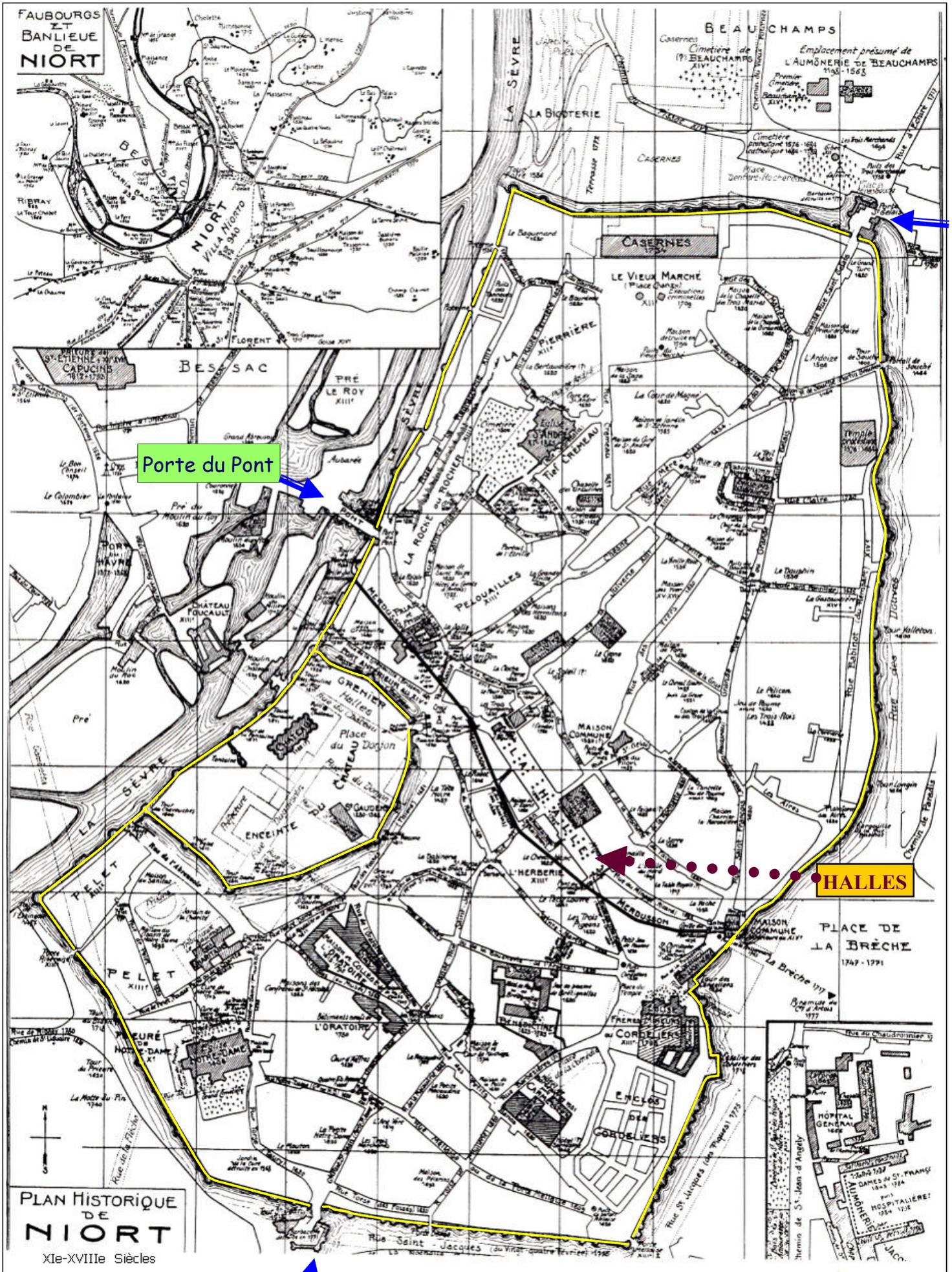
LES ANCIENNES HALLES DE NIORT

L'industrie et le commerce ont été les premières sources de la richesse de Niort. A peu de distance de la mer, notre ville était un centre d'exportation par la navigation de la Sèvre; elle était en même temps un centre de production par son industrie locale et par le commerce agricole des contrées voisines. Placée entre le haut et le bas Poitou, la ville de Niort devait en être le trait d'union.

M. Gouget, dans une savante étude sur le commerce niortais du XIII^e au XVIII^e siècle (1), nous a montré toutes les phases de prospérité et de décadence de notre cité. L'auteur s'est surtout préoccupé du commerce extérieur, de l'exportation; or, pour exporter, il faut d'abord produire, ce qui est le propre de l'industrie et de l'agriculture, ou acheter au producteur, acte qui constitue aussi un commerce spécial, le commerce intérieur. C'était aux jours des marchés et durant les foires qu'autrefois se faisaient principalement ces achats et ces ventes. Malheureusement, les documents font défaut pour indiquer l'origine des foires de Niort, comme ils font défaut pour

(1) *Le commerce, XIII^e-XVIII^e siècle*, par A. Gouget. Clouzot et fils, 1863.

Plan des remparts de NIORT



Porte Saint-Gelais

Porte du Pont

HALLES

Porte Saint-Jean

fixer l'époque exacte où Noiordum né de Bessiacum se forma sur la rive gauche de la Sèvre.

L'échange des produits agricoles dut être le premier trafic des Niortais. Les blés de la Plaine et les vins de la Saintonge, lorsque la culture de la vigne devint libre, au III^e siècle, sous l'empereur Probus, furent les premiers produits vendus.

Au IV^e siècle les mules du Poitou étaient en faveur ; les Romains les préféraient à celles des autres pays (1).

Durant la période gallo-romaine c'est sur la rive droite de la Sèvre qu'il faudrait chercher le centre du commerce niortais, car les récentes découvertes du quartier du Port et les nombreuses monnaies trouvées dans la Sèvre, en construisant les Ponts-Main, ne laissent plus de doute sur l'emplacement d'un bourg et d'un port à cette époque (2).

Sous les Mérovingiens notre ville avait pris un nom particulier, ainsi que le prouve le triens de la collection Ponton d'Amécourt. Bessiacum était tombé dans un profond oubli. Comment expliquer la translation de la population de la rive droite de la Sèvre sur la rive gauche ? Ne faut-il pas en chercher la cause dans les troubles nombreux, notamment les Bagaudes, qui agitèrent la fin de la domination romaine ? Les terrains bas n'étaient plus habitables avec sécurité ; il était nécessaire de construire de nouvelles habitations sur les hauteurs plus faciles à défendre. Il y eut aussi un mouvement d'abandon de tout ce qui avait subi l'influence des Romains et un délaissement des institutions apportées par leur conquête qui poussèrent certaines villes à changer même leurs noms (3).

Mais chercherons-nous Noiordum sur la colline de Saint-André ou sur celle de Notre-Dame ? Pour croire à la fusion des deux bourgades dès cette époque on omettrait

(1) *L'art national*, du Cleuziou.

(2) *Notes archéologiques*, par l'abbé A. Largeault. *Bulletins de la Société de statistique*, 1884, page 467.

(3) Limonum devint civitas Pictaviensis, Poitiers.

le ruisseau de Bouillounouse, cet obstacle naturel, qui venait se jeter dans la Sèvre en aval du moulin actuel du château.

Plus tard, par le prieuré, le castrum et le port, le coteau de Notre-Dame prit une importance que n'avait probablement pas encore la colline de Saint-André et pourtant aussi loin que l'on remonte dans l'histoire locale nous trouvons les marchés et les foires sur la place qui porte encore aujourd'hui le nom de place du Vieux-Marché.

La fin du XII^e siècle vit la création de la commune niortaise. Une enceinte de murailles fixa les limites exactes de la ville en mettant ses habitants à l'abri des surprises de la guerre, leur permettant ainsi de travailler sûrement; la place du marché fut enfermée dans les fortifications. Cette précaution pouvait pourtant devenir dangereuse, car elle laissait pénétrer des étrangers dans la place. On dut en effet supprimer la foire de mai en 1580 et la faire tenir hors des murs, dans le quartier du Port, en 1605 (1).

L'industrie et le commerce favorisés par la navigation de la Sèvre donnèrent aux foires de Niort une très grande importance. Jean sans terre tenait assurément à ne pas leur faire tort quand il créa deux foires à Saint-Liguaire, 1216, à la condition expresse qu'elles ne nuiraient en rien aux foires voisines, évidemment celles de Niort. Quatre ans après, 1220, le même prince anglais donnait le revenu de nos foires à Savary de Rochefort (2).

M. Abel Bardonnnet a publié une plainte, datée de 1255 environ, dans laquelle les bourgeois de Niort se plaignent de la translation de leurs foires et marchés faite à leur préjudice par Alphonse, comte de Poitiers (3). Le

(1) *Ephémérides* Bardonnnet, I, 22, *Mémoires* de la Société de statistique, 3^e série, tome 1^{er}, 1884.

(2) Lettre du maire de la commune de Niort à Henri III d'Angleterre. *Niort et la Rochelle*, A. Bardonnnet, 1875.

(3) *Archives historiques du Poitou*, tome III.

document ne dit pas quel fut le nouvel emplacement choisi par le frère de saint Louis. Il y a lieu de supposer que la place du Vieux-Marché, étant devenue trop exigüe pour recevoir tous les marchands étrangers, qui se rendaient aux foires, Alphonse de Poitiers chercha un emplacement plus vaste et en même temps plus au centre de la ville. La vallée qui sépare les deux collines de Notre-Dame et de Saint-André est asséchée par le Merdusson (1). On y transportera les marchés et les foires, et ce nouvel emplacement, plus vaste que l'ancien, favorisera le développement du commerce intérieur en même temps qu'il réunira plus étroitement les deux collines niortaises. Six ans après, en 1261, le comte Alphonse donna à la Maison-Dieu de Beauchamp un droit de cinq deniers de cens sur le *Marché-Neuf* (2). C'est la preuve que la translation faite par le comte Alphonse n'a pas été aussi funeste pour le commerce que les Niortais l'avaient exposée dans la plainte de 1255. Le préjudice provenait probablement de la perception d'un droit de vente ou de plaçage; le nouvel emplacement appartenant au roi à cause de son château.

Mais en transférant les marchés et les foires a-t-on construit un monument pouvant servir d'abri ?

Jusqu'à notre époque, se fiant à la tradition, les historiens niortais attribuaient la construction des premières halles de Niort à Jean de France, duc de Berry. La fin du xiv^e siècle avait vu tant de constructions nouvelles à Niort, sous l'administration du frère de Charles V, qu'il semblait qu'un édifice aussi utile au commerce dut être l'œuvre de ce bienfaiteur de notre ville.

Un document, récemment publié dans le xvii^e volume des *Archives historiques du Poitou* par M. Paul Guérin, est venu détruire la tradition et prouver que des halles existaient à Niort avant que Jean de Berry devint comte

(1) Le canal du Merdusson est cité dans les *Hommages d'Alphonse, comte de Poitiers* (1260), par A. Bardounet.

(2) *Etablissements charitables*, par Briquet. — *Mémoires de la Société de statistique*, t. xx^e, 2^e série, p. 20.

de Poitou. Faudrait-il une seconde preuve pour montrer la préexistence de cet édifice ? On la trouverait encore dans cette mention de Ducange : *Cohua niortensis in chartis ann. 1353* (1).

Qui donc a pu édifier les halles de Niort si ce n'est le frère de saint Louis ? Cette hypothèse est aujourd'hui devenue une vérité, nous le croyons du moins, en présence de deux textes extraits des *Comptes et enquêtes d'Alphonse, comte de Poitiers, 1259-1269*, publiés par notre regretté collègue A. Bardonnnet (2) :

Compotus Theobaldi de Noviaci senescalli pictaviensis de termino Ascensionis anno Domini millesimo cc° quinquagesimo nono, factus apud hospitale juxta Corbolium.

.....
« *Pro prima medietate precii carpentario qui facit cohnam de Niorto III^{xx} libr.* »

.....
Compotus Theobaldi de Noviaci senescalli pictaviensis de termino Omnium Sanctorum anno Domini millesimo cc° l° nono factus apud hospitale juxta Corbolium.

.....
« *Pro expensa carpentariorum qui venerunt pro cohuis de Niorto et de Pictavi LX sol.* »

.....
Le premier de ces deux extraits de comptes, qui nous ont été communiqués par notre érudit collègue M. Léo Desaiivre, dit qu'en 1259, quatre-vingts livres sont payées au charpentier qui fait la cohue de Niort. Le compte est arrêté au jour de l'Ascension.

Le second texte, postérieur de quelques mois, à la Toussaint de la même année, attribue soixante sols aux charpentiers qui sont venus pour la cohue de Niort.

Ces textes, quelque peu postérieurs à la charte de translation des marchés et des foires, fournissent assu-

(1) Ducange, verbo *cohua* vulgò halles.

(2) *Archives historiques du Poitou*, tome VIII.

rément la date de la construction des premières halles de Niort, au bas des deux collines, en l'année 1259.

La donation faite en 1261 à la Maison-Dieu de Beauchamp vise évidemment cet édifice en disant le *Marché-Neuf* deux ans après sa construction.

Au moyen âge les cohues ou halles étaient généralement des constructions en appentis et le premier édifice qui fut construit en France, dit Viollet Le Duc, est celui que Philippe-Auguste fit élever à Paris en 1183 sur l'emplacement du marché des Innocents.

Par ses dimensions et probablement par son bon agencement les halles de Niort acquirent une renommée qui devait considérablement aider au développement des marchés et des foires.

Le document que nous avons cité et que nous publions nous montre en effet les halles comme *la plus grant et la plus belle cohue du royaume de France*.

Lettres de grâce accordées, moyennant une composition financière et certaines restitutions, à Philippe Gillier, ancien receveur de Poitou, poursuivi par la chambre des comptes pour un grand nombre d'exactions, de rapines et d'abus de pouvoir, etc..... Novembre 1354.

.

Item, la cohue ou hale de Nyort, qui est heritage du roy nostre sire, en laquelle toutes les marchandises et denrées de toutes manières de genz sont recueillies et vendues, et de quoy grand proffit vient et appartient au roy nostre sire, c'est assavoir pour chascun an deux cens livres et plus, si fu rompue et despecie par une tres grant tempeste de vent et de gresle, en telle manière que les bonnes genz n'y pouvaient bonnement habiter. Et pour ce que le dit Gellier ne mettait aucun remède à la réparation d'icelle, si comme il devoit et à lui appartenoit, li fu commandé de par le seneschal du roy et requis de par les fermiers du cohuage et autres genz à qui il appartenait, que il la feist réparer, et onques pour tant ne l'a fait, maiz en a esté négligens et remis, et ainsi est la dite cohue si ruyneuse et

decheue que ad present ne seroit rapareillie pour mil cinq cens livres, et peust lors avoir esté fait pour cinquante ou soixante livres, et se remede n'y est mis, tout ira par terre, et elle ne pourra estre refaite pour six mille livres, car c'est la plus grant et la plus belle cohue du royaume de France. Et ainsi pour la coulpe et faute du dit Gillier, est deperdue et le proffit qui en pouvoit venir. Et que vous puissiez de ce mieulx savoir vérité, vous plaise en parler au roy et au connestable de France, les quieux furent en la dite cohue au retour de Saint Jehan d'Angély (1), et virent et trouvèrent le grant deffaut. Et pour ce fut commandé et donné lettre de par le roy au dit Gillier, pour prendre biens pour la réparation d'icelle desquelles choses n'a esté rienz fait; et ne se pourroit le dit Gillier sur ce excuser ne deblasmer, par faute de monnoie ne d'autre chevance, car à celli temps que nécessité estoit de la dite réparation faire, il faisoit édifier et bastir un hébergement ou forte maison à Lussac, qui bien couste quatre mile ou cinq mile livres, de l'argent du roy, et ne pourroit soustenir bonnement le contraire ne que ce fust du sien, pour que il n'avait rien quant il entra en l'office de recepte (2).

Ainsi dès 1351, quand le roi Jean II passe à Niort, les halles sont ruinées par une tempête et le prince en voit le *grand deffaut*. L'apanage de Jean de Berry ne fut constitué qu'en 1356 et encore cette première période de son administration n'eut-elle qu'une courte durée. Le traité de Bretigny livra Niort aux Anglais en 1360.

Quand Duguesclin eut rendu notre territoire au roi de France, Niort était en pleine détresse. Incendiée par les Anglais, la ville sortait avec peine de ses ruines; son commerce extérieur gêné par la guerre diminuait chaque jour et la rivière négligée s'envasait au point d'entraver la navigation. La Rochelle se substituait à Niort pour le commerce d'exportation.

Le duc de Berry prit à cœur le relèvement de notre

(1) Le roi Jean et Charles d'Espagne, après avoir repris Saint-Jean-d'Angély, passèrent en effet par Niort où ils étaient le 4 septembre 1351.

(2) *Archives historiques du Poitou*, t. xvii, 1886.

ville. Ordonnant d'abord de nettoyer le cours de la Sèvre, il conçut le projet d'un nouveau port. L'ancien port était au bas du château; en 1377 le nouveau fut creusé de l'autre côté de l'île dans laquelle se dressait le fort Foucaud (1); il y restera jusqu'en 1866.

Tout en favorisant le commerce extérieur le duc Jean comprit aussi que tôt ou tard les villes maritimes se l'approprieraient et qu'il fallait faire de Niort un point de réunion pour le négoce extérieur. C'est à ce moment qu'eut lieu sans doute la reconstruction des halles de Niort. On peut penser en effet que la grande *cohue*, dont la réfection demandait six mille livres par suite de la négligence du receveur Gillier, ne se fit point en 1354. Les guerres continuelles absorbaient trop l'argent du royaume. Après 1372 au contraire notre contrée jouit durant quelques années d'un calme qui lui permit de réparer sa fortune épuisée. Niort eut un nouveau port, un nouvel hôtel de ville, la flèche de Notre-Dame et de nouvelles halles qui restèrent debout jusqu'en 1793.

Cet édifice avait trois rangs de piliers formant quatre belles et vastes allées. Les deux allées latérales étaient dans le principe en appentis, et leur charpente s'appuyait ou sur des piliers en pierre ou sur des poteaux de la hauteur de trois mètres. La longueur totale de l'édifice était de 504 pieds et la largeur de 66 pieds (2).

On accorda des franchises pour engager les étrangers à fréquenter les foires, et Charles VII en 1456 les affranchit de toute imposition (3).

Ces moyens réussirent. Les marchands étrangers vinrent en grand nombre.

Une sommation, datée du 1^{er} décembre 1538 et relative

(1) *Éphémérides* A. Bardonnat. — *Mémoires* de la Société de statistique, 3^e série, tome 1^{er}, p. 273.

(2) *Mémoire de Thibault de Boulleville*. — *Mémoires* de la Société de statistique, 3^e série, tome III, p. 204.

(3) Registres des délibérations de 1453 à 1457. — Archives communales de Niort.

à la perception du droit de plaçage, vient faire connaître les noms des marchands qui, durant la foire du 30 novembre (Saint-André), s'étaient établis dans les halles. Nous en comptons plus de cent quarante. L'édifice malgré ses grandes dimensions devait à peine suffire à abriter toutes les marchandises étalées.

Aujourduy premier jour du moys de décembre l'an mil cinq cens trente et huit es présences de nous Crespin Brisset et Jacques Jaquelin notaires jurez soubz la cours du scel estably aux contractz à Nyort pour le Roy nostre sire, maistre Pierre Jodin en nom et comme procureur espécial de honorable homme maistre François Pain receveur ordinaire de Poictou et commissaire commis par le Roy nostre dit seigneur à recevoir les deniers provenans des bans, places et estaulx des halles de Nyort et Fontenay-le-Conte durant les foyres, suyvant la saisie faicte diceulx de par le dict seigneur, s'est transporté par devers et à la personne de noble homme et saige maistre Guillaume Vielleseigle licencié es lois lieutenant de monseigneur le seneschal de Poictou au siège ordinaire du dict Nyort commissaire commis de par le dict seigneur pour faire tenir la dicte saisie, qu'il a trouvé en l'ostel de maistre François Perrin assis en ceste dite ville auquel Vielleseigle le dit Jodin a dit et déclare qu'il avoit charge expresse du dict Pain receveur et commissaire susdict de soy transporter parmy la dicte halle de ceste ville et autres lieux qu'il sera besoing pour prendre recevoir et amasser les deniers qui proviendront des bans, places et estaulx de la dicte halle durant la prochaine foyre Saint-André qui commencera à tenir en ceste dite ville demain second jour de ce dict moys et pour ce a sommé et requis icelluy Jodin ou dict nom le dict Vielleseigle lieutenant susdict que suyvant sa dicte commission et celle du dict Pain, qu'il ne puyt ignorer parce qu'il en avoit mis en possession le dict Pain, il eust à luy bailler et délivrer son esdit pour icelluy faire publier et assavoir aux marchans la forme qu'ilz devoient tenir pour prendre et exploicter les ditz estaulx et à qui ils en devoient les payements ainsi que icelluy Vielleseigle comme lieutenant et commissaire avoit acoustume faire

Et le second jour du dict moys ledict Jodin s'est transporté

en la dicte halle nous requerans de l'y accompagner affin d'estre présent et veoir à l'œil s'il serait obey au fait de la dicte recepte par le reffuz à luy fait par le dict Vielleseigle de luy bailler son dict esdict ce que luy accordames et estans devant les estaulx de

| | |
|---|---|
| Jehan le Coeffier. | Jehan Godefroy. |
| Colas Maho. | Raoul Prevost. |
| Estienne Poyot. | Loys Haultain, secrétaire et facteur de Claude Charruyé. |
| Marin Philippes. | Nicolas Boudet. |
| Jehan le Marchant. | Estienne Le Frez. |
| Jules Byard. | Raoulin Aliaume. |
| Julien Chrétien. | Laurens Mouceyron. |
| Guillaume Viel. | Christoffe Guillaume. |
| Robert Byard. | Guillaume Le Frez. |
| Jehan Tyrrinoys. | Guillaume Clousel. |
| Berthelot Loyson. | Vincent Goupil. |
| Nicolas Chrétien. | Jehan Jouys. |
| Jehan Vetault. | Robert Anigon. |
| Jehan Barrault. | Gervays Barbot. |
| Pierre Goupil. | Nicolas Pellerin. |
| Loys Guyart. | Gilles Philippes. |
| Pierre Byard. | Guillaume Veillete. |
| Nicolas Brenier. | Jehan Servet. |
| Leon le Normant. | Jehan le Vieulx. |
| Jehan Vaillant. | Jehan Loyson. |
| Bertrand Terrier. | Michel Ogier. |
| Claude Mariete. | Jacques Philippes. |
| Pierre et Philippes de Vernoy. | Jacques Chrétien. |
| Pierre Garbot. | Guillaume Coeffert. |
| Pierre Godefroy. | Julien Garrin. |
| Hervé Lamyrault. | Olivier Cedille. |
| Ligier le Normant. | Guillaume Amiot. |
| Pierre Hubon. | Jehan le Breton. |
| Pierre Stample. | Pierre Malet. |
| Daverti Mallant faisant acte de sire Jehan le Normant. | François Guillot. |
| Jehan Rocheteau. | Bertin le Bert, facteur de Je- han Boudet. |
| Sébastien Le Breton. | Jehan Stample. |
| Pierre Bourgoing. | |

Jehan Boucher.
Claude le Berthe, facteur de
Jacques Averty.
Estienne Robert.
Guillaume Boursault.
Jehan Joyfre.
René Rolland.
Mathieu Rolland.
Gervais le Gris.
Jehan Philippes.
Richard Gaultier.
Jehan Marchant.
Guillaume Cagot.
Charles Vincent.
Gilles Goupil.
Micheau Molinier.
Jehan Blondel.
Nicolas Byard.
François Blondel.
Robert Level.
Guillaume Brybin.
Morin Lefré.
Guillaume Symon.
Mathieu Salard.
Pierre de Fors.
François Chabot.
Thomas Saumureau.
Gabriel Gyboyn.
Jehan Chabot.
Micheau Ogeron.
André Mangou.
Micheau Trypoteau.
Annette Pain, femme de Je-
han Bagourt.
Pierre Fourestier.
François Guillon.
Nycollas Massé.
Julien Ypeau, serviteur de
Bris Cochet.

Anthoine Bourdin.
Ysabeau de la Vergne.
Pierre Doulx.
Catherine Tureaude.
René Negrier.
Michel Papinot.
Jacques Trymoire.
François Pigeard.
Mathurin Gouslard.
Martin Poictevin.
Pierre Bausse.
Jacques Asselin.
Guillette Huet.
Pierre Farcy.
Jehan Mestivier.
Charles le Comte.
André des Fontaines.
Anthoine Boniffers.
Loys Olivier.
Amory Godeau.
René de l'Escolle.
Pierre Clement.
Jehan Maynard.
Pierre Fillon.
Micheau de Lespine.
Jehan Lovel.
Jehan le Metivier.
Michel Blondeau.
René-Gille Berteau.
Nicolas Gérитеau.
Jehan Beausse.
Jacques Richier.
Bertrand Rousset.
Thomas Martel.
Estienne Petit.
Bastien Bigot.
Jehan Goylard dit d'Amboise.

a tous lesquels es nos dictes présences le dict Jodin ou dict

nom dist et déclara particulièrement qu'il avait charge expresse du dict Pain receveur et commissaire sus dict de recevoir les deniers qu'ilz devaient au Roy nostre dict seigneur pour l'exploict qu'ilz faisaient durant la présente foyre Saint André de les ditz estaulx les sommant et requerant le dict Jodin ou dict nom qu'ilz eussent les luy bailler et payer offrant leur en bailler quittances et descharges vallables les en garantir et faire tenir quites leur inhibant de les payer a aultre que à luy ou dict nom ou au dict Pain à peine de les recouvrer sur eulx et chacun d'eulx en temps et lieu comme de raison et de tous dépens dommages et interestz que le Roy et le dict Pain son dict receveur pourraient avoir

Fait au dict Nyort les ans et jour que dessus.

Signé: BRISSET et JAQUELIN (1).

En lisant ce document on se reporte par la pensée à ces foires où tant de marchands, aux costumes variés, montraient leurs marchandises, appelaient l'acheteur indifférent, entraînaient l'indécis. Les nombreux intéressés et les oisifs causant et s'interpellant se pressaient dans les allées trop étroites. Toute cette foule agitée devait produire un effet bien pittoresque. Puis le soir, lorsque le calme était revenu, le maire, précédé de ses agents, en robe rouge et grise (2), faisait une ronde de nuit dans la crainte des malfaiteurs. A la lueur de torches fumeuses on cheminait len-

(1) Papiers Bardonnnet. Extrait des min. de l'étude de M^e Bonnet, notaire, anno 1538.

(2) « Autre mise et dépence faicte par le dit recepveur pour deux aulnes et demye de gris pour faire une robbe à Jehan Boussareau..... esquelles deux aulnes et demye y eut robbe et une chausse.

« Item pour ung cart de rouge pour faire une des manches de la ditte robbe.

« Item pour ung tiers de rouge pour faire l'autre chausse du dit Boussareau. »

(Compte de Geoffroy Faifeu, 1487-1488, par J.-S. Doinel. *Mémoires de la Société de statistique*, 2^e série, tome XIII, 1873-1874.)

tement entre les piliers et les ombres en s'allongeant prenaient des formes fantastiques (1).

Et ces rondes de nuit n'étaient pas inutiles. Nous lisons en effet dans une délibération datée du 17 janvier 1642 : « A esté proposé par le d. Morin eschevin que depuis que les cinq compagnies du régiment de Périgord ont lieu d'assemblée en ceste ville il se commet par les soldats tous les jours des insolances soubz les halles et que pour les empescher le corps est supplié que soubz les halles il y ait trois lanternes entretenues de lumières pendant la nuict, lesquelles les habitants des d. halles pour leur seureté offrent entretenir (2). »

La proposition fut acceptée. Trois lanternes furent placées : l'une à l'extrémité du côté du château, l'autre du côté du Minage, la troisième au milieu dans l'allée qui faisait communiquer la rue Saint-Jean avec la rue Saint-Gelais.

Un tel éclairage devait être insuffisant. Pourtant jusqu'en 1751 nous ne croyons pas qu'il ait été augmenté. Cette année-là le corps de ville acheta sept lampions à trois mèches pour éclairer les halles toute l'année (3).

En temps ordinaire, pendant les marchés, les marchands étaient ainsi placés sous l'édifice : les marchands de grains à l'extrémité près de la rue qui porta longtemps le nom de rue du Minage, à cause de cette proximité ; les marchands de poisson dans la partie centrale ; les merciers entre les marchands de poisson et les marchands de grains ; les marchands de cuirs entre les poissonniers et l'extrémité aboutissant à la place du château ; les bouchers entre les

(1) « Item ay buillé et payé à la dite Abeline la somme de XLVIII s. IX d. pour les torches qui furent prises à la foire Saint-André et durant icelle par mondit sieur le Mayre, les officiers de la ditte ville et par plusieurs de messieurs d'icelle, pour aller et venir par la dite ville tous les soirs et nuiz. » (*Compte de Geoffroy Faifeu.*)

(2) Registres de la commune, 1641-1642. (Note communiquée par M. Henri Proust.)

(3) Registres de la commune.

marchands de poisson et l'extrémité qui faisait face à l'auberge de l'Hercules, parallèlement à l'allée des cuirs ou curatterie.

En 1600 une autre boucherie, dite petite boucherie, fut construite sur l'emplacement occupé précédemment par un ancien hôtel de ville, probablement le premier de la commune niortaise, dans la rue Saint-François. Elle fut plus tard démolie pour faire le prolongement de la rue du Minage à la porte de la Brèche lors de son ouverture en 1747. Cette boucherie n'empêchait pas les bouchers de s'installer sous les halles pendant les marchés. Nous en trouvons la preuve dans des déclarations faites au commencement du xvii^e siècle (1), déclarations qui donnent les noms des bouchers possédant des bancs dans les halles. C'étaient :

HILLAIRET VEZIEN et JACQUETTE DEXMIER. —

Banc de 9 pieds de long.

MARIE CHEUSTE, veuve Mathurin Maugard. — Banc de 9 pieds de long.

MATHURIN LOUDUNG. — Banc de 6 pieds 10 pouces.

FRANÇOIS SARREGOULE. — Banc de 9 pieds.

JEHAN BASTARD.

ABRAHAM SARREGOULE. — Banc de 5 pieds 1/2.

MARIE CHAUVIN, veuve François Cadet.

Honorable homme FRANÇOIS GELLÉ.

FRANÇOIS FAULGERET. — Banc de 7 pieds.

THOMAS BUSSEAU l'aîné.

DENIS CHARRIER.

DENIS CHARRIER. — Banc de 8 pieds 1/2 de long.

DENIS CHARRIER. — Banc de 5 pieds.

Honorable homme FRANÇOIS GELLÉ.

JEHAN BASTARD. — Banc de 4 pieds 1/2.

FRANÇOISE BAUDIN, veuve Jehan Joynier.

FRANÇOIS MESTIVIER. — Banc de 6 pieds 1/2.

RAYMOND MILLOT. — Banc de 5 pieds.

(1) Fonds Briquet. Copie faite aux archives de la Vienne pour le compte de A. Briquet.

THOMAS BUSSEAU. — Banc de 7 pieds 1/2.
 PIERRE MAIN. — Banc de 8 pieds.
 ABRAHAM MAUGARD. — Banc de 7 pieds 1/2.
 MARIE CADET, veuve Antoine Dislé.
 Dame CATHERINE BARBOTIN, veuve de Pierre Savignac, sieur des Roches. — Banc d'une demi-travée.
 JEHAN MESTIVIER.
 JEHAN MESTIVIER. — Banc de 5 pieds.
 JEHANNE BAUDIN, veuve Jacques Aucoin.
 THOMAS BUSSEAU l'ainé.

Les poissonniers gênaient probablement les autres marchands par l'odeur souvent désagréable de leur marchandise, car dès 1609 la poissonnerie avait été transportée dans un hangar acheté à cet effet dans la rue Saint-François en face de la petite boucherie (1).

Outre ceux qui tenaient des bancs soit en propriété soit à bail, certains habitants des maisons qui étaient proches de l'édifice avaient aussi droit à des places sous les halles.

Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer, dans les déclarations qui nous ont déjà fourni les noms des bouchers, les noms des propriétaires des maisons qui entouraient les halles à cette époque. En réunissant les indications fournies par les déclarants nous avons pu reconstituer les rues qui entouraient l'édifice. Il nous a paru intéressant de restituer cette partie du vieux Niort, en 1619, et nous n'hésitons pas à publier cette nomenclature :

PROPRIÉTAIRES DES MAISONS SITUÉES AUTOUR DES HALLES

en allant du placiste du château à la rue du Minage.

CÔTÉ DROIT.

RENÉE MESTREAU, veuve de M^e François Bigot. La déclaration est faite par M^e Jehan de Juignes, archer de la compagnie de M^r le prévost provincial de Poitou à Poitiers. — Cette maison tenait à la couverture de la halle.

(1) *Ephémérides*, A. Bardonnef.

PIERRE ANGEVYN, sieur du Chesne, échevin. — La propriété de cette maison donnait droit à une place sous la halle, de seize pieds de large et de trente pieds de long. Cette maison avait une sortie dans la rue Tête-Noire, actuellement du Rabot.

Honorables hommes RENÉ MORIN sieur du Port-Laydet, pair, JEHAN DE VESSAC, sieur de la Michelière, et PIERRE BOURDIN, bourgeois. — Cette maison avait une sortie dans la rue du Rabot, alors rue de la Tête-Noire.

JACQUES MANGOU. — Cette maison avait une sortie dans la rue du Merdusson, actuellement des Acacias.

PERRETTE SENNÉ, veuve Rolland Thibault, échevin. — Cette maison touchait par derrière au Merdusson. A côté de la maison se trouvait une venelle allant de la halle au Merdusson.

ANNE DE VILLIERS, veuve de honorable André Coyault, sieur de Santé, échevin, comme tutrice de ses enfants. — Cette maison avait une sortie dans la rue du Merdusson.

ELISABETH AYRAULT, veuve de sire Michel Charruier. — Cette maison avait une sortie dans la rue du Merdusson.

Noble JACQUES MANCEAU, sieur de Saillerie, échevin. — Cette maison avait une sortie dans la rue du Merdusson.

Dame MARIE MIGET, veuve de honorable Jacques Berlouyn, échevin. — Cette maison avait une sortie dans la rue du Merdusson.

Vénéralde et discrète personne M^e ISAAC CHARGÉ, licencié en droit, prieur et seigneur [de Ruffigné, chapelain de la chapelle de la stipendie du Saint-Esprit, desservie au grand autel de l'église Notre-Dame, demeurant à Niort, comme chapelain. — Cette maison faisait l'angle des halles et de la rue Saint-Jean à droite. Elle dépendait de la chapelle du Saint-Esprit de Notre-Dame.

ANTOINE CROISÉ. — Cette maison était située à l'angle des halles et de la rue Saint-Jean à gauche.

FRANÇOIS ROY, marchand. — La propriété de cette maison donnait droit à la jouissance de trois travées des halles, devant ladite maison, hors les temps de foire. La maison avait une sortie dans la venelle allant du minage à la rue Saint-Jean.

Honorable PIERRE SABOURIN, marchand, pair. — Cette

maison avait une sortie dans la venelle allant du minage à la rue Saint-Jean.

JACQUES CHABOT, marchand. Cette maison avait pour limite à droite la venelle allant du minage à la rue Saint-Jean. Le propriétaire jouissait d'une travée sous la halle.

JACQUES THIBAUT, marchand. — Cette maison avait pour limite à gauche la venelle allant du minage à la rue Saint-Jean.

JACQUES THIBAUT, marchand. — Cette maison touchait à la précédente.

JEHAN MABOUL, sieur de la Douiltrie.

ANTHOINE AYRAULT, marchand, pair. — Cette maison avait une sortie dans la rue Sainte-Marthe.

Dames ALIÉNOR et ANTOINETTE ROCHEREUIL. — Cette maison avait une sortie dans la rue Sainte-Marthe.

Honorable JOSEPH DOREIL, sieur des Trois-Pigeons, marchand. — Devant cette maison se trouvait un pont sur le Merdusson et un placiste touchant à la halle.

Dame veuve PIERRE THIBAUT.

BERNARDINE BERTHEAU, veuve de Louys Guichard. — Cette maison était limitée par la rue du Minage.

CÔTÉ GAUCHE.

PIERRE TEXIER. — A cette maison pendait l'enseigne des Trois-Trompettes.

MICHELLE MASCAULT, veuve Philippe Marchay. — Sous cette maison passait le canal du Merdusson. Elle portait le nom de maison du Four-Noyr.

M^e PIERRE AUGIER, notaire et tabellion royal. — Cette maison sortait dans la rue qui va du Puits-Nallier à la rue de la Juiverie. A côté passait le canal du Merdusson.

MELCHISEDECH RAMEISANT, marchand, tailleur d'habits.

CHRISTOPHE JOUYNEAU, sieur de l'Hercules. — A cette maison pendait l'enseigne de l'Hercule. Cette maison avait une sortie dans la rue tendant du Puits-Nallier aux rues du Soleil et de la Juiverie. Il y avait devant cette maison une petite place de six pieds de longueur tenant le long du *parquet de la halle* (1).

(1) Le parquet de halle ne serait-il pas la portion de l'édifice dans laquelle se rendait la justice ainsi que cela avait lieu au moyen âge ?

Dame CATHERINE BARBOTIN, veuve de Pierre Savignac, sieur des Roches, pair. — Cette maison avait une sortie dans la rue du Soleil.

MARIE BERTRAND, veuve Rolland Barillier, maître chirurgien, et M^e ANDRÉ BAUSSAIS, procureur et notaire en la ville et baronnie de Fontenay, mari de Jehanne Barillier. — Cette maison avait une sortie dans la rue du Soleil.

ELISABETH ASSAILLY, veuve Pierre Coyault, marchand. — La propriété de cette maison donnait la jouissance d'une travée dans la halle.

MATHURIN MORIN, sieur de Chef de Boys, échevin. — Cette maison avait une sortie dans la rue du Soleil.

CATHERINE SAVYOT, veuve Jehan Bernyer, marchand.

Dame CATHERINE BARBOTIN, veuve de Pierre Savignac, sieur des Roches, pair.

OLIVE FOURESTIER, veuve Pierre Guy. — Cette maison avait une sortie dans la rue du Soleil.

LA SALLE DORÉE. — Cette hôtellerie fut acquise en 1693 par le corps consulaire pour y établir la juridiction commerciale. Elle faisait l'angle de la halle et de la rue du Pilon à droite en montant (1).

ANDRÉ HERSANT.

PIERRE PELLETIER, sieur de Nizeau.

JEHAN MESMIN.

Honorable homme DANIEL GRESSEAU, sieur de la Fragnée.

— Cette maison avait une sortie dans la rue du Faisan, alors rue Rochette.

RENÉE GUICHARD, veuve Assailly.

Honorable homme COUTOCHEAU, sieur des Roches, pair, veuf de Mathurine Doreil et administrateur de ses enfants.

— Cette maison avait une sortie dans la rue du Faisan. La propriété donnait droit à une demi-travée sous la halle hors les foires.

(1) Le 21 mai 1648, l'hôtellerie de la Salle Dorée est comprise dans la succession de Jehan Mesmin, sieur de Fayolle. Elle était exploitée par Catherine Resneau et Rousseau son gendre. (*Archives du château de la Motte du Bois.*) Communication de M. de la Rochebrochard.

RUE DE L'HERBERIE

communiquant aux Halles par un arceau.

CÔTÉ GAUCHE.

Honorable homme sire JEHAN LEROY, marchand. — Cette maison portait le nom de maison du Cheval Blanc. Elle avait un pont, probablement sur le Merdusson.

MARGUERITE RICHIER, veuve de Philippe Bastard, sieur de la Coutardière.

Le côté droit de cette venelle était formé par des maisons ayant façade sur les halles.

Tandis que les halles abritaient les étalages des marchands forains, les animaux se tenaient toujours sur l'ancienne place du Vieux-Marché. Diminuée, en 1731, par la construction des casernes cette place était assurément trop exigüe durant les foires. On trouva un emplacement plus vaste quand en 1747 la porte de la Brèche fut ouverte.

Les terrains voisins furent remblayés à la suite d'une autorisation donnée le 12 avril 1750 par M. de Beaumont, intendant du Poitou (1). Ce nouveau champ de foire avait l'avantage d'être beaucoup plus vaste et d'être en même

Les terrains voisins furent remblayés à la suite d'une autorisation donnée le 12 avril 1750 par M. de Beaumont, intendant du Poitou (1). Ce nouveau champ de foire avait l'avantage d'être beaucoup plus vaste et d'être en même temps en communication plus facile avec les halles.

L'ouverture de la porte de la Brèche donna bientôt l'idée de modifier les rues de la ville. Jusqu'à cette époque il fallait faire un long détour pour aller de la porte Saint-Gelais à la porte du Port. On rapporte que Charles IX traversant Niort pour aller de Poitiers à Nantes entra par la porte Saint-Gelais, descendit la rue Saint-Gelais et la rue Saint-François, suivit la rue des Cordeliers, la place des Cordeliers, la rue Sainte-Marthe, la rue du Rabot, le placiste du château, la rue Basse, la rue du Pont et sortit par la porte du Port ou du Pont. C'était la voie la plus sûre; les autres rues étaient impraticables aux chevaux.

(1) *Histoire de Niort*, L. Favre, p. 425.

Mais pour redresser la route de Paris à Nantes il fallait démolir les halles. Le projet en fut mis à l'étude en 1772 ; il ne reçut son exécution qu'en 1793 au moment où les Vendéens se rapprochèrent de Niort.

Le général Macors demanda la démolition, et le bois de la charpente fut employé à palissader les portes de la ville (1).

SÉANCE PUBLIQUE PERMANENTE DU 11 JUILLET 1793.

L'AN II DE LA RÉPUBLIQUE.

« Sur les huit heures du matin, les trois autorités constituées de la ville, réunies, en présence des représentants du peuple, la séance ouverte par le président, sur la demande du C. Macors, commandant de l'artillerie et des fortifications de la ville, convertie en motion par un des membres, l'assemblée, oui le procureur général syndic, le procureur syndic et le procureur de la commune, a arrêté que les halles seront entièrement démolies ; qu'il sera nommé des experts par la municipalité qui, sans approuver et reconnaître les droits de ceux qui en prétendent à la propriété des dites halles, les invite à nommer aussi des experts qui, contradictoirement avec ceux qu'elle aura nommés, en feront l'estimation, sans que cette estimation, qui servira à régler les justes indemnités qui sont dues à ceux qui seront reconnus propriétaires, puisse arrêter ou suspendre la démolition des halles (2). »

SUITE DE LA SÉANCE PUBLIQUE PERMANENTE
DU 12 JUILLET 1793.

« La séance reprise, sur le rapport du C. Pinoteau, commissaire pour veiller à la démolition des halles et en diriger les travaux, il a été arrêté, oui le procureur général syndic, le procureur syndic et le procureur de la commune, que le C. Pinoteau est autorisé à requérir tous les ouvriers qu'il jugera nécessaires pour terminer le plus promptement possible un ouvrage aussi intéressant pour la conservation de cette ville, et qu'il sera alloué cinquante sols par jour aux charpentiers et couvreurs, et

(1) *Niort, ses rues, ses places*, page 22. — Clouzot, 1869.

(2) Archives départementales.

quarante sols par jour aux manœuvres et soldats, à la charge pour ceux-ci de payer leur service journalier (1). »

SUITE DE LA MÊME SÉANCE.

« Un membre a dit que l'arrêté du 11 de ce mois, qui ordonne la démolition des halles et une estimation contradictoirement faite par des experts nommés par la municipalité et par les propriétaires des dites halles, ne fait point mention de l'estimation du fonds sur lequel elles sont bâties, il a demandé que les experts soient tenus de comprendre la valeur du fonds dans l'estimation qu'ils seront chargés de faire.

L'assemblée, sur cette demande, est passée à l'ordre du jour, motivé sur ce que les experts estimeront tout ce qu'ils doivent estimer (2). »

Ainsi disparurent ces halles que Augier de la Terraudière appelait les plus belles, les plus vastes et les plus commodes du royaume (3).

Le procès-verbal d'estimation des matériaux étant le document le plus probant que l'on puisse donner pour indiquer exactement la disposition de ce monument qui fut longtemps un objet d'orgueil pour nos concitoyens, nous n'avons pas hésité à le publier tout entier.

(1) Archives départementales.

(2) Archives départementales.

(3) *Thrésor de Nyort*.

DÉMOLITION DES HALLES DE NIORT.

Estimation des matériaux qui entrent dans leur construction (4).

« Aujourd'huy vingt sept juillet mil sept cent quatre vingt treize, l'an deuxième de la République une et indivisible, nous Pierre Pinoteau et Jean Baptiste Estienne Dumesnil architecte, demeurant en cette ville de Niort, experts nommés par le conseil général de la commune de cette dite ville par son arrêté du quinze de ce mois à l'effet d'estimer conjointement avec les experts qui seront nommés par les parties intéressées, les mathériaux provenant de la démolition de la halle de cette dite ville, dont la démolition a été ordonnée par les autorités constituées réunies au département dans leurs séances du onze et douze dudit mois.

En conséquence nous dits experts ayant prévenu à cet égard le citoyen Galland comme propriétaire de la dite halle à ce qu'il eut à nommer des experts pour faire avec nous la dite estimation, sur quoy il nous a déclaré que son intention n'était de nommer aucun expert et qu'il s'en rapporterait entièrement à tout ce que nous ferions à cet égard ; d'après cette déclaration de la part du citoyen Galland, nous nous sommes transporté avec lui à la dite halle et ayant aperçu que la majeure partie des particuliers, dont leurs maisons y sont attenantes, avaient déjà fait démolir et enlever des mathériaux qu'ils ont dit leur appartenir, sur quoy le citoyen Galland nous a déclaré que effectivement que des mathériaux de la charpente et couvertures des allées qui joignent les maisons, les propriétaires avaient un tiers qui leurs appartenaient et que les deux autres tiers étaient à luy, que plusieurs de ces particuliers en avaient pris plus qu'il ne leurs en revenaient, nous luy avons observé qu'il pouvait à cet égard régler avec ses particuliers et que notre mission ne s'étend seulement que sur la partie des mathériaux qui le regarde, nous allons procéder à leurs estimations a quoy il a consenti.

(4) Fonds Briquet.

Nous dits experts avons premièrement observé que cette halle est formée de quatre allées qui sont séparées par trois rang de poteaux dans toute sa longueur y compris deux allées collaterale qui sont le long des maisons, que sa couverture est a deux égoust avec une croupe à chaque extrémité, quand à sa charpente elle est construite de vingt sept fermes soutenue chacune par trois poteaux formant ensembles vingt six travées non compris les demyes fermes des croupes. Chaque ferme est composée d'un tirant, deux arbalestriers, un poinçon, douze liens, compris ceux des poteaux et du faite, chacune desdites travées sont garnies de six pannes et d'un faiste ; quand aux allées collateralles, la charpente consiste par chaque travée en deux pannes soutenue par des porte coup qui portent des poteaux aux façades des maisons et de onzes cours de chevrons par travée sur chacune des pentes, c'est en quoy consiste la construction de la charpente qui est en bois de chêne dont la plus grande partie sont très vieux et uzés. a l'exception de quelques pannes et porte-à-coup des allées collateralles dont le bois est un peu meilleur, d'après ses observations nous avons procédé à l'estimation de la charpente et couverture de la ditte halle comme suit.

Estimation des bois de charpente composant une ferme portant sur trois poteaux formant les deux allées du milieu d'après le détail des bois ci-après. Trois poteaux de 13 à 14 pied de longueur sur 9 pouce ; un tirant de vingt quatre pied sur 10 pouce ; deux arbalestrier ensembles longueur 38 pied sur 6 pouce ; un poinçon de 9 pied sur 6 pouce ; six liens de poteaux ensembles 42 pied sur 5 pouce ; six liens de ferme y compris ceux du faite ensembles 30 pied sur 5 pouce.

Tous lesquels bois composant une ferme nous avons évalué la somme de cent quarentes livres eu égard à la vétusté de la majeure partie et pour les trentes fermes y compris les six demyes fermes des croupes la somme de quatre milles deux cents livres, cy 4,200 ^l.

Plus les bois des deux allée collateralle consistant comme suit : 54 porte à coup de 18 pied de long sur 9 pouce, 104 panne même longueur et grosseur ; dix milles deux cent quatre vingt dix huit pied par travée, tous lesquels bois nous avons estimés la somme de trois mille cent six livres, cy 3106 ^l.

Nous avons ensuite estimé la couverture en ce qui concerne la latte et thuille en observant dans notre estimation de n'y comprendre que les deux tiers dans chaque allée collateralle, l'autre tiers de chacune des dites allées appartenant dapres la déclaration du citoyen Galland aux particuliers lesquels avoient des ballets recouvert d'ardoises qu'ils ont fait démolir et enlever, daprés ses observations la partie a estimer peut contenir huit cent quatre vingt toises quarrée sur quoy evallué y avoir soixante sept milliers de latte et deux cent milliers de thuille le tout bon que mauvais, évallué en conséquence la somme de cinq milles deux cent trente six livres, cy 5,236 ^l.

Montant l'estimation totale des mathériaux de la dite halle à la somme de seize milles cent quarentes deux livres, cy 16,142 ^l.

Fait et clos le présent proces verbal d'estimation le lendemain vingt huit du présent mois par nous expert soussigné »

PINOTEAU.

DUMESNIL.

L'ouverture de la porte de la Brèche donna bientôt l'idée de modifier les rues de la ville. Jusqu'à cette époque il fallait faire un long détour pour aller de la porte Saint-Gelais à la porte du Port. On rapporte que Charles IX traversant Niort pour aller de Poitiers à Nantes entra par la porte Saint-Gelais, descendit la rue Saint-Gelais et la rue Saint-François, suivit la rue des Cordeliers, la place des Cordeliers, la rue Sainte-Marthe, la rue du Rabot, le placiste du château, la rue Basse, la rue du Pont et sortit par la porte du Port ou du Pont. C'était la voie la plus sûre ; les autres rues étaient impraticables aux chevaux.

On connaît l'emploi que fit le général Macors des bois de la charpente. Quant aux tuiles qui couvraient l'édifice elles reçurent des destinations plus particulières ainsi que le démontre l'autorisation suivante :

Niort le 1^{er} thermidor, l'an 2^e de la République française une et indivisible.

Nous administrateurs du directoire du district de Niort autorisons le citoyen François Saboureau à prendre deux milliers de thules provenant de la démolition des anciennes halles de cette commune pour les employer à la couverture du Moulin des Roues appartenant au ci devant De Villiers émigré (1).

ROBIN,

Lorsque les halles furent démolies et que le grand espace qu'elles occupaient devint libre, on se préoccupa promptement de faire les travaux utiles pour établir une voie large qui serait désormais le chemin de Paris à Nantes en mettant en communication facile la porte de la Brèche avec les vieux ponts. C'était la réalisation du projet conçu en 1772. Les ingénieurs se hâtèrent pour satisfaire aux réclamations des habitants qui se plaignaient du mauvais état de ce grand emplacement devenu un vaste cloaque.

(1) Ce moulin est actuellement appelé Moulin-Neuf ou moulin de Belle-Isle. Il est situé à l'extrémité des Ponts-Main.

Le 3 octobre 1793, le citoyen de Metz, ingénieur en chef du département, dépose sur le bureau pour les soumettre à l'examen du conseil général de la commune trois différents plans sur la nouvelle disposition de l'emplacement ci-devant occupé par les halles de cette ville.

Le premier de ces plans est de construire au milieu du dit emplacement un édifice public dont le rez-de-chaussée servirait pour y tenir les foires et les marchés, et l'étage supérieur de grenier d'abondance.

Rejeté pour cause de dépense et de la nécessité de rues tout autour.

Le deuxième projet est de faire une chaussée de trente pieds bordée d'arbres avec révers et trottoirs, décorée d'une fontaine au milieu placée dans le piédestal d'une pyramide et d'un perron à l'entrée de la rue Saint-Gelais.

Le troisième plan est de construire des porches tout autour du dit emplacement composés d'arcades en voûtes surbaissées avec des boutiques y attenantes pour la tenue des foires, en outre une chaussée de trente six pieds de largeur.

Le second plan est adopté et envoyé au district puis au département pour avoir son avis (1).

Le second plan reçut des modifications dans l'exécution. La vaste chaussée fut faite avec les trottoirs. Quant à la pyramide, à la fontaine et à la plantation d'arbres, tout cela resta à l'état de projet.

Niort n'eut pas de halles pendant dix années. Il y a lieu de croire que les marchés se tinrent en plein air, sur les trottoirs de la nouvelle rue qui prit le nom de rue de l'Unité. Nous y avons vu là le marché aux légumes jusqu'en 1872.

Mais pour la boucherie, dès le 26 août 1793 le conseil général de la commune décida son établissement en Pelet (2).

Enfin en 1803 le maire Brisson fit construire des halles dans un emplacement inoccupé le long de la rue dite alors

(1) Registres des délibérations. Mairie de Niort.

(2) Registres des délibérations. Mairie de Niort.

rue du Canon, aujourd'hui rue Brisson. Ce monument nouveau, d'une construction lourde et peu élégante, n'avait rien qui put continuer dans le cœur de nos concitoyens le sentiment de fierté né de la possession des plus belles halles du royaume. Aussi plus tard, en 1825, le maire de Saint-Hermine perpétua ce souvenir en donnant le nom de *rue des Halles* à la rue de l'Unité (1). La municipalité de Niort vint l'année dernière, 1885, de faire disparaître cette dénomination pour donner à la rue le nom de Victor Hugo.

Avec le XIX^e siècle la population de Niort s'étant considérablement accrue, l'édifice construit par le maire Brisson devint trop exigü, en même temps que l'existence de l'abattoir dans ce monument situé au milieu de la ville était un danger pour l'hygiène et la sécurité publique. La démolition en fut décidée. Le 9 décembre 1868 les travaux de construction d'un marché couvert furent mis en adjudication et le 30 du même mois eut lieu l'adjudication d'un abattoir.

Emile BREUILLAC.

Les déclarations qui nous ont permis de restituer l'ancienne rue des Halles, en 1619, nous ont fourni aussi les noms des propriétaires de nombreuses maisons situées dans les autres rues de la ville. Nous n'avons pas voulu publier cette nomenclature qui serait assurément fastidieuse, mais nous en avons retenu les dénominations de certaines maisons attirant l'attention du passant par des noms particuliers ou par des enseignes. Nous y avons joint celles que nos recherches nous ont fait rencontrer et celles qui nous ont été communiquées par d'excellents confrères. Ces dénominations, autrefois si nombreuses avant l'usage des numéros, nous ont paru dignes de faire suite à cette petite monographie des Halles, car beaucoup

(1) *Niort, ses rues, ses places.*

d'entre elles rappellent des hôtelleries et des boutiques dont la fortune était liée à la prospérité du commerce niortais dont les halles furent longtemps le centre.

Le Chapeau rouge, rue Saint-Gelais.

La maison du Portal, (four banal), rue Saint-Gelais.

Le Theil, rue Saint-Gelais, près l'Hôtel-Dieu.

Le Pélican, rue Saint-Gelais, à droite en montant.

Le Jeu de peau, rue Saint-Gelais, près du *Pélican*.

Le grand Turc, rue Saint-Gelais, près la porte Saint-Gelais.

Le Dauphin, rue Saint-Gelais, à l'angle de la rue Jard Panvilliers.

La Perdrix, rue Saint-Gelais, à gauche en montant.

La Grue, rue Saint-Gelais, à gauche en montant.

Le logis de l'Ardoize, rue de Souché.

La Vieille-Rose, rue Vieille-Rose, à l'angle de la rue Yver (1).

La maison de Fors, rue Yver.

Le Cygne, rue Yver, avec une sortie rue de la Juiverie.

L'Etoile, au carrefour de la Mère-Dieu.

Le Petit Paradis, au carrefour de la Mère-Dieu.

La Bertaudière, rue Perrière.

Le four de la Griffon, rue de la Regratterie.

La Suze, place du Vieux Marché.

Le Soleil, rue du Soleil.

La Cloche-Perce, rue Cloche-Perce (2).

Le Griffon, rue Cloche-Perce.

La maison du Billot, rue du Pont.

La Pine d'or, rue Basse, entre le puits Nallier et le placiste du château. Le Merdusson passe dessous.

La maison du Roi, rue Basse, à gauche en montant.

La Grande Étrille, rue Basse.

Le logis de la Celle d'Armes, rue Basse.

La Grenouille, rue Brisson actuelle.

(1) Dans la rue Yver on peut identifier la maison dans laquelle naquit Jacques Yver avec celle déclarée par Marie Yver, veuve de Jehan Audouard, écuyer, sieur d'Armetz : « Une maison qui fut à Hiérosme Yver, autrefois à Jehan Yver, avec écurie, jardin, tenant par devant à la rue qui va de la maison commune à l'église Saint-André, par derrière à la rue de la Juiverie. »

(2) Niort, ses rues et ses places.

Les Trois Trompettes, à l'extrémité des halles, près du château.
L'Hercule, à l'extrémité des halles, avec un passage sortant rue Cloche-Perce.
Le Four noyr, à l'extrémité des halles.
La Salle dorée, à l'angle de la rue du Pilon et des halles. En 1693 cette hôtellerie est achetée par la juridiction consulaire pour y établir son prétoire.
Le Cheval blanc, près des halles, dans l'emplacement occupé aujourd'hui par le *Raisin de Bourgogne*.
Le Petit Louvre, à l'extrémité des halles, près de l'hôtellerie des *Trois Pigeons* (1).
Les Trois Pigeons, à l'extrémité des halles, dans l'emplacement occupé actuellement par le passage du Commerce.
La Thenaille, rue Ricard, avec sortie rue du Faisan.
L'Etoile du Nord, rue Ricard.
Le logis de la Serre, rue Rochette.
Le Faisan, rue du Faisan (2).
Les Trois Rois, à l'angle formé par la rue du Faisan et la rue Saint-François, plus tard paroisse Saint-Florent, 1672.
Saint-Christophe, place du Temple, autrefois canton des Cordeliers.
Le logis de la Goupillière, rue des Petits-Bancs.
Maison de la Folie, rue des Petits-Bancs.
L'Asne vert, rue Saint-Jean, carrefour des Forges.
Saint-Martial, à l'angle de la rue Saint-Jean et de la rue qui va au jeu de peume du Mourier, rue du Mûrier (3).
La maison de Bretignolles, rue du Mûrier.
Le Petit Saint-Jean, rue du Petit-Saint-Jean (4).
Les Trois Marchands, rue Saint-Jean, à gauche en montant, près de la porte, plus tard au faubourg Mellaise.
L'hôtel Sarrazine, près de la porte Mellaise.

(1) Cité dans un manuscrit appartenant à M. Piet-Lataudrie. Nous avons pu déterminer son emplacement par un arrêté de 1753. (Communication de M. Henri Proust.)

(2) *Niort, ses rues et ses places*, 1869.

(3) Cette maison est citée dans un partage de la succession de Jehan Mesmin, sieur de Fayolle, 21 mai 1648. (Archives du château de la Mothe-du-Bois. Communication de M. L. de La Rochebrochart.)

(4) *Niort, ses rues et ses places*.

Le Saumon, place actuelle des tribunaux (1).
La maison de la Médaille, rue allant du château à Notre-Dame.
La Tête noire, rue du Rabot.
La Dabmery, rue du Rabot.
Les Trois Piliers, quartier du port. (Communication de
M. l'abbé Largeault.)
Les Trois Chandeliers,
Les Quatre Fils Aymon,
La Tour d'Argent, } visite des auberges où étaient logés
les dragons 1675. (Communication
de M. H. Proust.)
Saint-Jacques, rue Saint-Jacques hors les murs — rue du
Trianon.
Le Trianon, rue du Trianon (2).
Saint-Denis, faubourg Saint-Jean.
La Pellerine, rue Saint-Jacques, — rue du Trianon.
La Forge, faubourg Saint-Jean (3).
Le Chapeau rouge, près des Capucins, au Port.
La maison de la Couronne, rue de la Porte du Pont, au Port.
La Coupe, rue Baugier.
La Realle, rue Baugier. (1763, registres de la commune.)
L'Ecu de France, rue des Trois Jacques allant de la porte Saint-
Gelais au chemin Bas.
La Truie qui file, faubourg Saint-Gelais.
La Boule d'or, faubourg Saint-Gelais.
Le Grand Louis (4). (Papiers Bardonnnet.)

E. B.

E. B.

(1) *Niort, ses rues et ses places.*

(2) *Niort, ses rues et ses places.*

(3) Maison achetée en 1665 par le duc de Navailles pour établir un hôpital. — *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, tome VIII, 2^e série, page 523.

(4) La note qui nous l'avait été communiquée par notre regretté collègue Bardonnnet ne contenait pas le nom de la rue dans laquelle était située cette maison.

Foire de Niort, du mois de Février 1777.

On estime qu'il s'y est vendu 450 pieces d'étoffes de laines, &c. du Poitou; 110, *idem*, des autres Provinces; 40, d'étoffes de soie de diverses fabriques; 40, de toile blanche, &c.; 130 douzaines de bas & bonnets de laine au tricot, du Poitou; 150 douzaines de mouchoirs de différentes manufactures; pour 4000 tt de laines du Poitou ou de Saintonge; p. 2000 tt de peaux en chamois apprêtées à Niort; p. 3500 tt de rubanerie & passementerie; p. 2000 tt de mercerie; p. 3000 tt de quincaillerie & bijouterie; & p. 2000 tt de dorures. 210 paires de chevaux; 200, de mules ou mulets, & 30, de bœufs ou vaches.

Ainsi cette foire n'a été bonne que pour la vente des chevaux & mulets, destinés en grande partie pour le Berry. Le prix en étoit encore bas, à cause de la cherté des fourages. Il y avoit peu d'étoffes du Poitou; plusieurs marchands font leurs approvisionemens sur les lieux de fabrique. Le prix des laines se soutient malgré le peu de vente des étoffes. Les paiemens s'y font faits avec facilité.

De Niort, 6 Décembre. 1778

Il s'est vendu à notre Foire de St André environ 400 pieces d'étoffes du Poitou; 160, des autres Provinces; 70, de soieries; 150, de toiles; 200 douzaines de bas & bonnets au tricot, du Poitou; 300, de mouchoirs des manufactures voisines; pour 3000 tt de laines; 1000 tt de peaux apprêtées en chamois; environ 25000 tt de rubanerie, passementerie, mercerie, quincaillerie, bijouterie & dorure; 60 paires de chevaux d'atelage & de monture; 100, de mules & mulets; & 70, de bœufs & vaches. On voit que cette Foire a été médiocre pour les étoffes & les bestiaux: il faut l'attribuer à la continuité des pluies qui ont rendu les chemins mauvais. Les étoffes du Poitou ont paru bonnes & bien fabriquées.

De Niort , 26 Décembre. 1778

On estime qu'il s'est vendu à la Foire tenue en cette Ville , le 30 du mois dernier , jour de St André , & laquelle a été beaucoup moins bonne pour les étofes que pour les bestiaux , relativement à celle de même époque de l'année dernière , environ 700 pieces d'étofes du Poitou ; 120 , des autres Provinces ; 30 , de soie ; 150 , de toiles ; 110 douzaines de bas ou bonets de laine au tricot ; 250 , de mouchoirs ; pour 5000 tt de laines du Poitou ; p. 1200 tt de peaux en chamois , apprêtées à Niort ; & pour environ 20000 tt de rubanerie , passementerie , mercerie , quincaillerie , bijouterie & dorure ; 40 paires de chevaux de monture ou d'atelage ; 200 paires de mules ou mulets , & 30 , de bœufs ou vaches.

De Niort , 12 Mai. Il s'est vendu à notre foire de ce mois , 1300 pieces d'étofes de nos Manufactures de Poitou ; 700 d'étofes des autres Provinces ; 50 d'étofes de soie ; 1600 de toiles ; 3000 douzaines de mouchoirs ; 200 de bas ou bonets au tricot ; pour 17000^l de laines ; 5000^l de peaux apprêtées ; 50000^l de mercerie , quincaillerie , bijouterie , dorure , rubanerie & passementerie ; 160 paires de chevaux d'atelage & de monture ; 200 de bœufs & vaches ; & 130 de mules & mulets. Cette foire , quoique assez bonne , n'a pas valu celle de même époque de l'année dernière. Le prix des bestiaux & des laines se soutient.

1779

De Niort , 12 Février. 1780

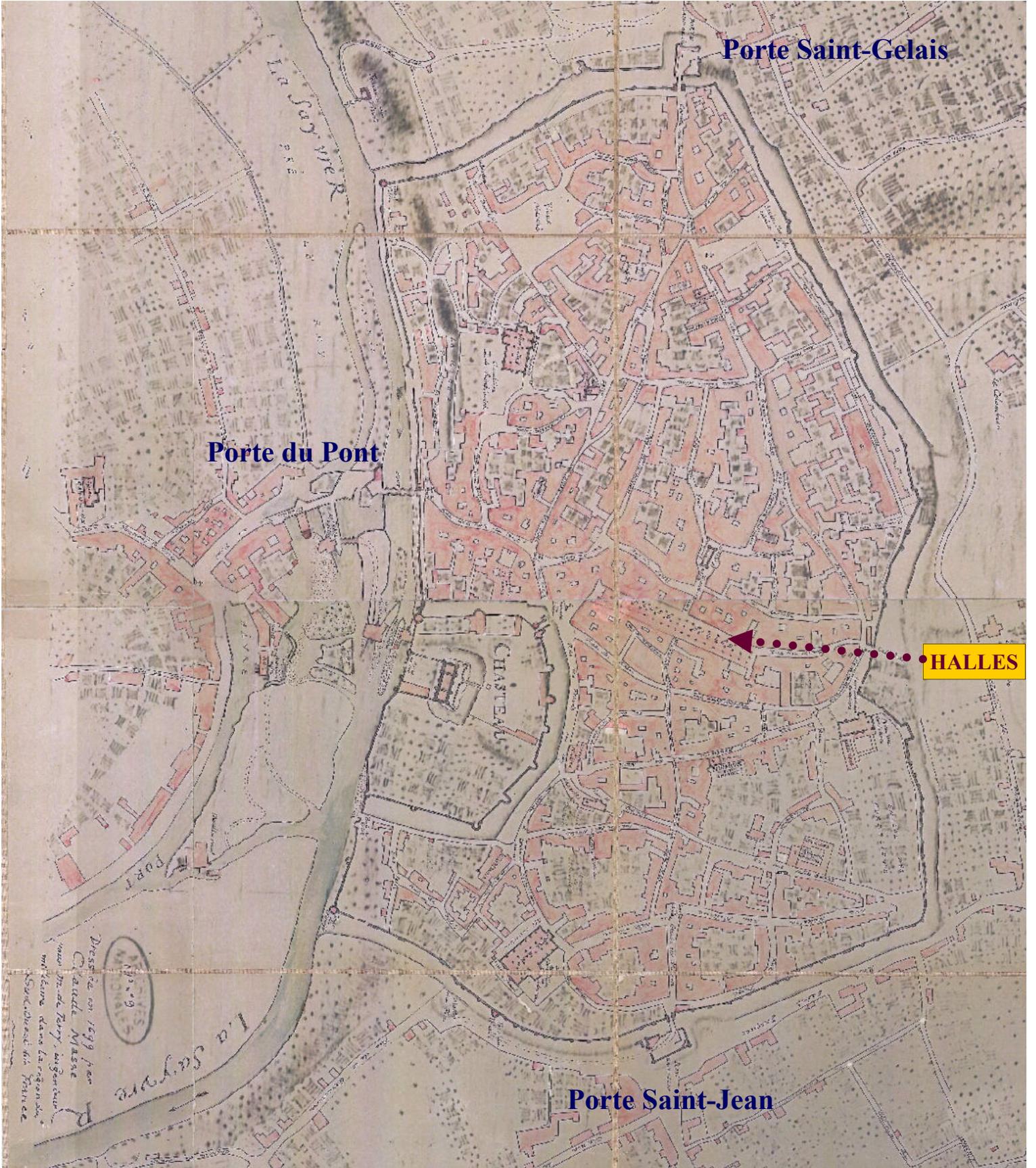
Il s'est vendu à la Foire du jour de Ste Agathe , environ 210 pieces d'étofes du Poitou ; 100 , des autres Provinces ; 45 , d'étofes de soie ; 300 , de toiles blanches ou peintes ; 75 douzaines de bas ou bonets au tricot ; 150 , de mouchoirs ; pour 2500^{tt} de laines , & de peaux en chamois ; p. 12000^{tt} de rubanerie , passementerie , mercerie , quincaillerie , bijouterie & dorure ; 250 paires de chevaux de monture ; seulement 9 paires de chevaux d'atelage ; 750 paires de mules ou mulets. (Ce nombre est prodigieux , la Foire n'a été bonne que pour cet article) & 40 paires de bœufs ou vaches.

Niort, 15 Mai. Notre dernière Foire a été très-médiocre. Il ne s'y est vendu qu'environ 540 pièces d'étoffes du Poitou ; 1200, des Manufactures voisines ; 110, d'étoffes de soie ; 1800, de toiles ; 230 douzaines de bas ou bonnets de laine au tricot ; 4000, de mouchoirs ; pour 12000^{tt} de laines ; 5000^{tt}, de peaux apprêtées ; 7000^l, de rubanerie & passementerie ; 1500^{tt}, de merceries ; 10000^{tt}, de clincaillerie & bijouterie ; & 7000^{tt}, de dorures ; 80 paires de chevaux ; 50, de mules ou muliers ; & 90, de bœufs ou vaches. Toutes ces quantités sont peu de chose pour les besoins des Propriétaires & des Marchands : ce qui ne peut s'attribuer, comme on l'a déjà dit, qu'au défaut de débouchés & au rétrécissement des moyens occasionés par la Guerre, qui rend l'argent rare en le resserrant. La sécheresse de la fin d'Avril & de presque tout le mois de Mai, a nuï aux fourrages ; ce qui influe nécessairement sur le prix & la vente des bestiaux. Cependant le prix des blés a pris un peu de faveur dans plusieurs endroits, chacun s'empresse de vendre, plusieurs greniers se vident ; ce qui pourra faciliter la consommation des étoffes du Pays qui servent principalement à vêtir les Fermiers, les Laboureurs & les Payfans, & portera quelque argent dans les Fabriques qui travailleront plus volontiers, & satisferont à leurs engagements arriérés. Il y a beaucoup d'inégalité dans les apparences de la récolte des grains ; elle sera médiocre dans le plus grand nombre des Cantons ; mais la perspective des vendanges est la plus belle possible par-tout. Tous ceux qui ont entrepris l'éducation des vers à soie, espèrent jusqu'à présent d'avoir quelque succès. La récolte des fruits ne promet pas généralement de l'abondance, & on craint pour la qualité.

1781

De Niort, 10 Mars. Notre dernière Foire de la Ste Agathe a été assez bonne pour plusieurs objets. On estime qu'il s'y est vendu 800 paires de mules ou muliers, 200 paires de chevaux & 60 paires de bœufs ou vaches ; 380 pièces d'étoffes des Manufactures du Poitou, 170 des Manufactures voisines, 100 d'étoffes de soie, & 650 de toiles ; 90 douzaines de bas ou bonnets de laine au tricot, & 340 de mouchoirs ; pour 4000^{tt} de laines du Poitou ; pour 3000^{tt} de peaux apprêtées à Niort ; & pour 30000^{tt} de rubanerie, passementerie, mercerie, clincaillerie, bijouterie & dorure.

Extrait: Plan NIORT XVIIIesiècle



Nous ne croyons pas devoir faire d'autres observations sur les halles, indiquées seulement pour mémoire dans notre procès-verbal de visite, si ce n'est qu'il serait très à souhaiter qu'elles fussent déplacées et portées le long des murs du château.

1° Parce que si par malheur le feu y prenait, où même dans quelques maisons voisines, il serait impossible d'en arrêter les progrès; et infailliblement, toute la ville serait consumée.

Les foires qui s'y tiennent trois fois l'année, les lumières que les marchands sont par conséquent obligés d'y entretenir la nuit, sont autant de sujets de crainte et pourraient facilement donner lieu à cet embrasement; il ne faudrait pas attendre l'événement pour chercher à y parer.

2° Les rues pratiquées sous ces halles par l'établissement des bancs de marchands qu'on y dresse, se trouvent si resserrées; et par cela même l'affluence du monde qui s'y rend de tous côtés si grande, que les filous s'y glissent aisément, volent sans crainte et se sauvent impunément, malgré la vigilance des gardes redoublées qu'on y met pour la sûreté publique.

Il est certain que cette transposition ne serait pas coûteuse, les débris de ce corps immense feraient plus que reconstruire celles qui suffiraient pour tenir les foires de cette ville.

3° Enfin il résulterait un très-grand bien de cette translation, cet emplacement formerait la plus belle rue de cette ville, dont l'établissement est si désiré et si important pour servir de communication à la route de Paris, Poitiers, à Nantes et à toute la Bretagne.